



# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

Exercice 2004

Janvier 2005

...en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000

## INDICATEURS TECHNIQUES :

### I. Territoire desservi

Le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilées en Cévennes occidentales, ci-après dénommé SYMTOMA Cévennes occidentales a été créé le 28 janvier 1999.

Au 31 décembre 2004, il comptait 39 909 habitants (rec.99) répartis entre 81 communes sur une superficie globale de 1 543 km<sup>2</sup>.

Il regroupe les EPCI suivants :

- Communauté de communes de l'Aigoual ;
- Communauté de communes du Pays viganais ;
- Communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises ;
- Communauté de communes Coutach Vidourle ;
- SIVOM de la Vallée borgne
- Communauté de communes Cévennes Garrigues (*en période transitoire avant l'adhésion définitive programmée en 2005*)

D'autre part, 2 communes ont bénéficié en 2004 des services du syndicat mixte en matière de collecte sélective des déchets ménagers. Il s'agit de Moulezan et Canaules-et-Argentières

### II. Compétences exercées

Le SYMTOMA assure le traitement :

- des ordures ménagères résiduelles ;
- des déchets encombrants résiduels ;
- des ordures ménagères recyclables ;
- des cartons ;
- des ferrailles ;
- des déchets ménagers spéciaux ;
- des huiles végétales ;
- des batteries ;
- des gaz réfrigérants extraits des appareils électroménagers récupérés en déchèteries ;
- des piles.

Le SYMTOMA assure le transport jusqu'aux unités de traitement :

- des ordures ménagères recyclables, à partir des PAV et des déchèteries ;
- des cartons, à partir des déchèteries ;
- des ferrailles, à partir des déchèteries ;
- des déchets ménagers spéciaux, à partir des déchèteries ;
- des huiles végétales, à partir des déchèteries,
- des batteries, à partir des déchèteries ;
- des gaz réfrigérants, à partir des déchèteries ;
- des piles, à partir des déchèteries.

En 2004, le syndicat mixte n'est pas intervenu sur les déchèteries de St Hippolyte du Fort et Lasalle sauf pour ce qui concerne les déchets ménagers spéciaux et les piles sur la déchèterie de St Hippolyte du Fort.

**III. Données quantitatives relatives aux déchets pris en charge par le syndicat mixte**

	Quantités traitées	Pop. concernée (rec. 99)	Ratios	Lieux de traitement
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	14 667 t	39 909 hab.	<b>367,51 kg/hab.</b>	CSDU France-Déchets à BELLEGARDE (30)
<b>Déchets encombrants résiduels</b>	2 351 t	39 909 hab.	<b>58,91 kg/hab.</b>	CSDU France-Déchets, à BELLEGARDE (30)
<b>Ordures ménagères recyclables</b>	2 501 t	40 653 hab.	<b>61,52 kg/hab.</b>	Centre de tri BS Environnement à Nîmes et Verrerie du Languedoc à Vergèze
<b>Cartons issus des déchèteries</b>	282 t	39 909 hab.	<b>7,07 kg/hab.</b>	Centre de tri Nicollin à Montpellier et Cévennes Déchets à Alès
<b>Ferrailles issues des déchèteries</b>	383 t	39 909 hab.	<b>9,60 kg/hab.</b>	Centre de récupération St Pierre à Montpellier
<b>Déchets ménagers spéciaux (toxiques) issus des déchèteries</b>	23 t	39 909 hab.	<b>0,58 kg/hab.</b>	Centre de traitement Solamat-Mérex à Rognac
<b>Huiles végétales issues des déchèteries</b>	2 t	39 909 hab.	<b>0,05 kg/hab.</b>	Société Culard à Carnon
<b>Batteries issues des déchèteries</b>	24 t	39 909 hab.	<b>0,60 kg/hab.</b>	Société Culard à Carnon
<b>Gaz réfrigérants extraits des appareils électroménagers</b>	0,(05) t	39 909 hab.	<b>&lt; 0,01 kg/hab.</b>	Société Dehon services à Marseille
<b>Piles</b>	3,(23) t	40 653 hab.	<b>0,08 kg/hab.</b>	Société agréée Corepile
<b>TOTAL</b>	<b>20 236 t</b>	39 909 hab.	<b>507,05 kg/hab.</b>	

#### **IV. Autres compétences exercées**

Le SYMTOMA est intervenu comme soutien technique sur les dossiers de fermeture d'anciennes décharges d'ordures ménagères dont il fallait réhabiliter les sites. Ces opérations ont concerné les communes de Valleraugue (encore en cours en 2005), St Martial, Canaules-et-Argentières et St André de Valborgne (encore en cours en 2005), et la communauté de communes Coutach-Vidourle (encore en cours en 2005).

En matière de communication, l'agent spécialisé du syndicat mixte est intervenu 90 fois dans les écoles de son périmètre et assure un appui technique des adhérents sur la communication « déchets » en général.

Le nettoyage régulier des PAV s'est poursuivi tout au long de l'année écoulée grâce au groupe de lavage autonome dont dispose le SYMTOMA depuis 2002.

Fin 2004, le SYMTOMA a également lancé le programme de compostage individuel des déchets organiques par la distribution de 180 premiers composteurs ; programme qui se poursuivra en 2005 et 2006

A titre d'information, le syndicat mixte a retiré, en 2004, 53 kg de gaz contenu dans 570 réfrigérateurs et autres congélateurs déposés dans les déchèteries de Molières-Cavaillac, Sauve, St André de Majencoules et St André de Valborgne.

Ces 53 kg de gaz (de type R12) correspondent à 540,6 tonnes d'équivalent CO <sub>2</sub> qui n'ont pas été rejetées dans l'atmosphère !
---

#### **V. Matériels de tri sous responsabilité du SYMTOMA**

Au 31 décembre 2004, le SYMTOMA disposait de :

- 151 Points d'Apport Volontaire composés d'une colonne à *verre*, d'une colonne à *journaux-publicités-cartonnettes* et d'une colonne à *plastiques-métal-briques* ;
- 203 colonnes à verre individuelles ;
- 64 Points de Proximité pour la collecte des ordures ménagères recyclables ;
- 6 armoires pour déchets ménagers spéciaux placées dans les déchèteries ;
- 8 bennes (10 m<sup>3</sup>) pour gros bidons plastiques réparties dans les déchèteries ;
- 1 benne (10 m<sup>3</sup>) pour la récupération des cartons en apport volontaire ;
- 11 bennes (30 m<sup>3</sup>) pour le transport des ordures ménagères recyclables dont 4 équipées d'un capot coulissant ;
- 1 benne (22,5 m<sup>3</sup>) pour le transport des cartons depuis la déchèterie de St André de Valborgne
- 1 presse-à-balles, verticale, (*mise à disposition gracieuse par la Communauté de communes du Pays viganais*) ;
- 1 groupe de lavage autonome monté sur remorque ;
- 1 appareil mobile de dégazage du matériel réfrigérant ;

INDICATEURS FINANCIERS :

**I. Coûts relatifs aux traitements des déchets pris en charge par le syndicat mixte**

	Quantités traitées	Coûts globalisés de traitement (TTC)	Recettes globalisées	Coûts résiduels (TTC)
<b>Ordures ménagères résiduelles (Bellegarde)</b>	14 667 t	936 195 €	0 €	<b>63,83 €/tonne</b>
<b>Déchets encombrants résiduels (Bellegarde)</b>	2 351 t	150 068 €	0 €	<b>63,83 €/tonne</b>
<b>Ordures ménagères recyclables</b>	2 501 t	96 134 €	126 940 €	<b>- 12,32 €/tonne</b>
<b>Cartons issus des déchèteries</b>	282 t	8 729 €	8 250 €	<b>1,70 €/tonne</b>
<b>Ferrailles issues des déchèteries</b>	383 t	0 €	10 966 €	<b>- 28,63 €/tonne</b>
<b>Déchets ménagers spéciaux (toxiques) issus des déchèteries</b>	23 t	20 800 €	0 €	<b>904,35 €/tonne</b>
<b>Huiles végétales issues des déchèteries</b>	2 t	383 €	0 €	<b>191,50 €/tonne</b>
<b>Batteries issues des déchèteries</b>	24 t	0 €	0 €	<b>0,00 €/tonne</b>
<b>Gaz réfrigérants extraits des appareils électroménagers</b>	0,(05) t	0 €	0 €	<b>0,00 €/tonne</b>
<b>Piles</b>	3,(23) t	0 €	0 €	<b>0,00 €/tonne</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20 236 t</b>	<b>1 212 309 €</b>	<b>146 156 €</b>	<b>52,68 €/tonne</b>

**II. Coûts relatifs aux transports externalisés des déchets pris en charge par le syndicat mixte**

	Quantités traitées	Coûts globalisés des transports (TTC)	Recettes globalisées	Coûts résiduels (TTC)
<b>Ordures ménagères résiduelles (Bellegarde)</b>	14 667 t	(ADHERENT)	0 €	(ADHERENT)
<b>Déchets encombrants résiduels (Bellegarde)</b>	2 351 t	(ADHERENT)	0 €	(ADHERENT)
<b>Ordures ménagères recyclables</b>	2 501 t	261 600 €	0 €	<b>104,60 €/tonne</b>
<b>Cartons issus des déchèteries</b>	282 t	28 243 €	0 €	<b>100,15 €/tonne</b>
<b>Ferrailles issues des déchèteries</b>	383 t	10 541 €	0 €	<b>27,52 €/tonne</b>
<b>Déchets ménagers spéciaux (toxiques) issus des déchèteries</b>	23 t	6 500 €	0 €	<b>282,61 €/tonne</b>
<b>Huiles végétales issues des déchèteries</b>	2 t	586 €	0 €	<b>293,00 €/tonne</b>
<b>Batteries issues des déchèteries</b>	24 t	42 €	0 €	<b>1,75 €/tonne</b>
<b>Gaz réfrigérants extraits des appareils électroménagers</b>	0,(05) t	0 €	0 €	<b>0,00 €/tonne</b>
<b>Piles</b>	3,(23) t	0 €	0 €	<b>0,00 €/tonne</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 218 t*</b>	<b>307 512 €</b>	<b>0 €</b>	<b>95,56 €/tonne*</b>

\* hors ordures ménagères et encombrants résiduels

### **III. Divers**

Dépenses de fonctionnement 2004 : 1 945 174 €

Dépenses d'investissements 2004 : 285 064 €

Le personnel au 31 décembre 2004 :

- 4 agents, titulaires de la fonction publique territoriale
- 1 agent, stagiaire de la fonction publique territoriale
- 1 emploi-jeune

Les locaux administratifs sont occupés en location auprès de la commune de St Hippolyte du Fort.

Depuis juillet 2004, le syndicat mixte est propriétaire d'un local technique de 300 m<sup>2</sup> (sur une parcelle totale de 2 018 m<sup>2</sup>), sur la zone artisanale du Tapis Vert à St Hippolyte du Fort. Y sont entreposés, les matériels de tri en réparation ou en surnombre en attente de la période estivale, les véhicules et le matériel de nettoyage des PAV, la presse-à-balles, les bennes de roulement pour l'évacuation des déchets en sortie de déchèteries, et le matériel en transit (...comme les composteurs individuels avant distribution).

Etabli à St Hippolyte du Fort, le 18 janvier 2005